

PROVINCE DE LUXEMBOURG. ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE NASSOGNE

**Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :**

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2016

## PROCES – VERBAL

Séance du conseil communal du huit septembre deux mille seize à dix-neuf heures trente.

**PRESENTS :**

Marc Quiryren,	Bourgmestre – Président
Marcel David, André Blaise, Ghislaine Rondeaux, Marie-Alice Pikel	Echevins ;
Florence Arrestier,	Présidente du CPAS
Vincent Peremans, Michaël Heinen, Philippe Lefèbvre, Christine Breda,	
Véronique Burnotte, Vinciane Choque, Camille Questiaux, Théo Gérard,	
Bruno Huberty, Marie Terwagne, <del>Brigitte Olivier</del>	Conseillers ;
Charles Quiryren	Directeur général

Le Président ouvre la séance en excusant l'absence de Brigitte Olivier. Il demande l'ajout d'un point en urgence relatif à une motion de défense du personnel du dépôt postal de Jemelle. Accord unanime de tous les conseillers.

Marie Terwagne remarque que le nom de Brigitte Olivier n'apparaît pas dans la liste des votes dans le procès-verbal du conseil communal du 25 août 2016. Cette omission corrigée, celui-ci est signé par le président et le directeur général.

**1. Cahier des charges pour la location du droit de chasse de gré à gré en forêt communale : Lot 3 (Nassogne-Nord) et Lot 4 (Nassogne-Sud).**

**LE CONSEIL, en séance publique, après discussion,**

Vu le cahier des charges relatif aux locations de chasses approuvé par le conseil communal du 29/03/2016 ;

Vu qu'aucune adjudication des lots n°3 (Nassogne-Nord) et n°4 (Nassogne-Sud) n'a été enregistrée à l'issue des deux séances d'adjudication publique organisées le 12/05/2016 et le 02/06/2016;

Vu que la forêt communale de Nassogne est certifiée PEFC ;

Vu le déséquilibre actuel entre la capacité d'accueil du milieu et les densités de gibier, entraînant des dégâts aux peuplements forestiers communaux ;

Vu la nécessité d'exercer le droit de chasse sur ces deux blocs communaux pendant la saison cynégétique 2016-2017 ;

**D E C I D E,**

**par 12 oui et 4 abstentions ;**

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° cdch2016- Lots3et4 version 2016/09/08 "Cahier des Charges pour la location du Droit de Chasse en Forêt communale : Lots 3 (Nassogne-Nord) et 4 (Nassogne-Sud)", établi par Monsieur l'Ingénieur de la Division Nature et Forêt du cantonnement de Nassogne, Monsieur DEWEZ. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges.

Article 2 : De choisir la procédure de gré à gré comme mode de marché.

Article 3 : De charger le Collège communal de l'exécution du marché.

*Se sont abstenus : Philippe LEFEBVRE, Christine BREDA, Bruno HUBERTY et Marie TERWAGNE.*

### **1bis) Motion pour le maintien de l'emploi au dépôt postal de Jemelle.**

La Direction de Bpost a pris la décision de centraliser (à Bruxelles) le traitement de la majorité des envois postaux traités actuellement à Jemelle. Dès cet automne, de nombreuses activités seront transférées à Bruxelles.

A terme, des dizaines d'emplois seront supprimés à Jemelle.

Raison invoquée par Bpost : réduction des frais liés au transport des envois à traiter (Jemelle est trop décentré par rapport au centre et nord du pays) et traitement des envois 24h/24h (à Jemelle, le dépôt est ouvert de 8 à 16h)..

En fonction de ces informations communiquées par l'échevin André Blaise, le Conseil communal réuni le 8 septembre 2016 adopte, à l'unanimité, la motion suivante :

- Nous nous opposons résolument au déménagement des activités et du personnel du dépôt postal de Jemelle vers Bruxelles et le centre du pays ;
- Nous invitons la Direction de Bpost à revoir sa décision et à maintenir des activités et du personnel sur le site du dépôt postal de Jemelle.

## **1. Communications.**

Le Président informe le Conseil de la réception d'un arrêté du Gouverneur de la Province du 1<sup>er</sup> septembre relatif à la nomination à titre définitif au 1<sup>er</sup> septembre 2016 de Marie-Claire Lambertz, en tant que Receveur régional.

## **QUESTIONS – REPONSES.**

Le Président invite les conseillers à poser leurs questions orales.

**Question de Bruno HUBERTY** : *J'ai été interpellé aujourd'hui par un habitant de Bande qui entame des travaux et me demande si la commune a un endroit où les particuliers peuvent évacuer leurs déblais.*

**Réponse de Marcel David, échevin des travaux** : La commune ne dispose pas d'endroit pour évacuer les déblais des particuliers, elle n'en trouve déjà pas pour elle.

**Question de Philippe LEFEBVRE :** *Le Conseil vient d'adopter un nouveau cahier des charges pour les locations de chasse. Allons-nous vers le même système pour les autres lots qui viennent à échéance l'année prochaine ?*

**Réponse du Bourgmestre :** Il n'est pas possible de répondre maintenant à cette question. Une décision sera prise l'année prochaine en fonction des résultats de l'adjudication des lots votés ce jour et de l'évolution des différents dossiers.

**Question de Philippe LEFEBVRE :** *Dans le cadre du dossier « Nassonia », Philippe Courard a interrogé le Ministre de la ruralité Collin, qui a répondu qu'il attendait encore des réponses de la commune. Qu'en est-il ?*

**Réponse du Bourgmestre :** Oui, en effet, comme il a été indiqué au dernier conseil, nous attendons encore des informations de l'administration. J'ai reçu hier des informations partielles, j'attends encore d'autres informations et escompte les recevoir pour la mi-octobre.

**Question de Philippe LEFEBVRE :** *Nous craignons que le promoteur se lasse et abandonne le projet. De quand date votre dernier contact avec E. Domb ?*

**Réponse du Bourgmestre :** Je lui ai adressé un email ce dimanche à propos du Château du bois. Il m'avait interpellé car il avait eu « vent » que le Château du bois avait été mis en location. Je m'étonne de cette formulation, vu que, par deux fois, je lui ai fait part de cette situation lors de nos rencontres, dès le premier contact et lors de notre réunion commune en juillet. Je m'étonne donc qu'il apprenne cette information seulement maintenant...

**Intervention de Vinciane Remacle :** *Je m'adresse au groupe Ensemble à propos de son dernier communiqué sur le projet NASSONIA. Je ne puis qu'être d'accord avec le dernier paragraphe dans lequel vous souhaitez que « les intérêts de tous (je suppose qu'il s'agit des intérêts de tous les habitants de la commune) soient pris en compte et que le projet de Mr Domb s'appuie sur un plan financier crédible et cohérent ». Mais si vos craintes ont été apaisées après la rencontre du Conseil avec Mr Domb et son notaire, pour moi, je n'ai toujours pas connaissance de plan financier « crédible et cohérent » et deux points importants ne sont toujours pas résolus. Ceux-ci me suffisent pour ne pas adhérer actuellement à ce projet, même séduisant...*

*Le premier point est le montant du canon qui s'avère insuffisant et va plus que probablement entraîner la commune dans des difficultés financières. Je me demande quelle sera votre réaction – ou celle de vos successeurs – lorsqu'il faudra augmenter les centimes additionnels ?*

*Le deuxième point est qu'il n'y a pas d'indexation garantie de ce canon. Sur 99 ans, imaginez ce qui restera aux petits- et arrières-petits enfants à qui vous léguerez ce bail emphytéotique... Le bail prévoit une indexation tous les 10 ans, soit une non indexation eu égard aux retombées directes ou indirectes et aux subsides récoltés et c'est un comité avec 2 représentants de la Fondation qui émettra un avis.*

*Si vous trouvez que c'est « tergiverser » que d'étudier à fond un bail de 99 ans, qui, de plus, pourrait être facturé entièrement à la commune, et nous parlons d'un montant de plus de 200.000,00 €, je ne comprends pas.*

*Enfin, je pense qu'il serait plus correct de reconnaître que la rencontre du Conseil avec Mr Domb a été organisée à l'initiative du Bourgmestre ; et je tiens à souligner ici le travail qu'il effectue depuis 3 mois, sans relâche ni vacances, dans le seul but de défendre les intérêts de tous les habitants de la commune et le patrimoine des Nassognards.*

